



---

**Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses  
et du Système général harmonisé de classification  
et d'étiquetage des produits chimiques****Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses****Cinquante cinquième session**

Genève, 1-5 juillet 2019

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

**Adoption de l'ordre du jour****Ordre du jour provisoire de la cinquante cinquième  
session\***, \*\*, \*\*\*

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le lundi 1 juillet 2019 à 10h

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Explosifs et questions connexes :
  - a) Examen des épreuves de la série 6 ;
  - b) Amélioration des essais de la série 8 ;
  - c) Révision des épreuves des parties I, II et III du Manuel d'épreuves et de critères ;
  - d) Détonateurs normalisés « UN » ;
  - e) Révision des instructions d'emballage relatives aux explosifs ;

---

\* Les notes explicatives seront distribuées sous la cote ST/SG/AC.10/C.3/109/Add.1. La date limite de soumission des documents est le 5 avril 2019.

\*\* Par souci d'économie, les délégués sont priés de se munir de leurs exemplaires des documents nécessaires lors de la réunion. Aucun document ne sera disponible en salle. Avant la réunion, les documents pourront être téléchargés depuis le site de la Division des transports de la CEE (<http://www.unece.org/trans/main/dgdb/dgsubc3/c3age.html>). Pendant la réunion, les documents seront disponibles auprès de la Section de la distribution des documents (salle C.337, 3<sup>e</sup> étage, Palais des Nations).

\*\*\* Les délégués sont priés de s'inscrire en ligne à l'adresse : <https://uncdb.unece.org/app/ext/meeting-registration?id=iZY3tu>. À leur arrivée au Palais des Nations, les délégués doivent obtenir un badge d'identification auprès de la Section de la sécurité et de la sûreté située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, veuillez contacter le secrétariat par téléphone (ext. 72106). Pour obtenir une carte du Palais des Nations ou pour toute autre information utile, se rendre à l'adresse suivante : <http://www.unece.org/meetings/practical.html>.

- f) Application des dispositions relatives à la sûreté aux explosifs relevant de rubriques n.s.a ;
  - g) Épreuve N.1 pour les matières solides facilement inflammables ;
  - h) Révision du chapitre 2.1 du SGH ;
  - i) Échantillons énergétiques ;
  - j) Questions liées à la définition des explosifs ;
  - k) Examen des prescriptions en matière d'emballage et de transport pour les ENA ;
  - l) Questions diverses.
3. Inscription, classement et emballage.
4. Systèmes de stockage de l'électricité :
- a) Épreuves pour batteries au lithium ;
  - b) Système de classification des batteries au lithium en fonction du danger ;
  - c) Dispositions relatives au transport ;
  - d) Batteries au lithium endommagées ou défectueuses ;
  - e) Batteries au sodium ionique ;
  - f) Questions diverses.
5. Transport de gaz :
- a) Reconnaissance universelle des récipients à pression ONU et non-ONU ;
  - b) Questions diverses.
6. Propositions diverses d'amendements au Règlement type pour le transport des marchandises dangereuses :
- a) Marquage et étiquetage ;
  - b) Emballages ;
  - c) Citernes mobiles en matière plastique renforcée de fibres ;
  - d) Citernes mobiles (autres que les citernes mobiles en matière plastique renforcée de fibres) ;
  - e) Autres propositions diverses.
7. Harmonisation générale des règlements de transport des marchandises dangereuses avec le Règlement type.
8. Coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique.
9. Principes directeurs du Règlement type.

10. Questions relatives au Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) ;<sup>1</sup>
  - a) Épreuves relatives aux matières comburantes ;
  - b) Produits chimiques sous pression ;
  - c) Mise à jour des références aux directives de l'OCDE ;
  - d) Révision du chapitre 2.1 ;
  - e) Classification simultanée des dangers physiques et ordre de prépondérance des dangers ;
  - f) Divers.
11. Questions diverses.
12. Adoption du rapport.

---

<sup>1</sup> Les participants aux travaux du Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (Sous-Comité SGH) qui ne participent pas habituellement aux travaux de ce Sous-Comité (TMD) sont invités à participer aux travaux du Sous-Comité TMD quand celui-ci discute les dangers physiques en tant que centre de liaison SGH (voir aussi ST/SG/AC.10/C.4/2, par. 43b)).